

DÉBITEUR(S) LÉGAL(AUX)

Identifiant	Droit	Désignation et adresse
MBN5KX	PROP/INDIVIS	EMERAUD BEATRICE HUGUETTE MARIE THERESE
MBN5KW	PROP/INDIVIS	COYAC JEAN-LUC CLAUDE MARIE

Taxes foncières 2022

	Propriétés bâties							
	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
Taux 2021	46,19 %	%	2,80 %	0,196 %	13,26 %	0,359 %		
Taux 2022	44,19 %	%	4,30 %	0,195 %	13,26 %	%		
Adresse	10 RUE DES PYRENEES							
Base	964		964	964	964			
Cotisation	426		41	2	128		597	
Cotisation lissée								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Cotisation lissée								
Cotisation 2021	431		26	2	124	3		
Cotisation 2022	426		41	2	128		597	
Variation	-1,16 %	%	+57,69 %	0 %	+3,23 %	-100 %		

	Propriétés non bâties								
	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
Taux 2021	%	%	%	%	%	%	%		
Taux 2022	%	%	%	%	%	%	%		
Bases terres non agricoles									
Bases terres agricoles									
Cotisation 2021									
Cotisation 2022									
Variation	%	%	%	%	%	%	%		
Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles			
Base État									
Base collectivité						Droit proportionnel : Droit fixe :			
Références administratives : 650 50 021 028 059 059 X V								Frais de gestion de la fiscalité directe locale	24
								Dégrèvement Habitation principale	
								Dégrèvement JA État	
								Dégrèvement JA Collectivité	
								Montant de votre impôt	621

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R*190-1 et R*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2023.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition ainsi que son détail sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en oeuvre et l'explicitation de vos droits en la matière, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de la DGFIP ».

Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en oeuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles>. Des informations sur vos taxes foncières sont communiquées aux collectivités locales (art. L.135 B du livre des procédures fiscales).

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ainsi que d'un droit à la limitation du traitement. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : donnees-personnelles-mes-droits@dgif.finances.gouv.fr. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.